

2010
LIGNES ET SERVICES 2010

TUNISIE - ITALIE

Tunis - Gênes

Tunis - Rome

Tunis - Palerme



La qualité navigue à des prix avantageux.



GRANDI NAVI VELOCI®

Une mer d'avance.

TUNIS - GÈNES

2 o 3 DÉPARTS HEBDOMADAIRES

Consultez les horaires sur le site www.gnv.it

TUNIS - ROME PORT DE CIVITAVECCHIA

DE TUNIS

départs tous les samedis avec escale à Palerme

DÉPART: 23 h 00 | ARRIVÉE: lundi 8 h 00

DE ROMA PORT DE CIVITAVECCHIA

départs tous les vendredis avec escale à Palerme

DÉPART: 20 h 00 | ARRIVÉE: samedi 20 h 00

TUNIS - PALERME

DE TUNIS

départs tous les samedis

DÉPART: 23 h 00 | ARRIVÉE: dimanche 10 h 00

DE PALERME

départs tous les samedis

DÉPART: 11 h 00 | ARRIVÉE: samedi 20 h 00

PRÉSENTATION À L'EMBARQUEMENT: 4 h avant le départ.

Pour connaître les horaires en vigueur, visitez le site www.gnv.it ou contactez le centre d'appels.

RÉDUCTIONS ET AVANTAGES TARIFS SPÉCIAUX TOUTE L'ANNÉE

RÉSERVEZ AUJOURD'HUI, PAYEZ DEMAIN ET BLOQUEZ LE PRIX !*

La sécurité de la place et un prix fixe sans payer tout de suite.

Vous pouvez réserver votre voyage en réservant les places ou la cabine et en bloquant le prix. Vous bénéficiez ainsi du meilleur tarif et ne payez qu'un droit d'option de réservation de 25 € par billet. L'option reste valable jusqu'à 30 jours avant la date de départ (date d'échéance également indiquée sur le document d'option de réservation). Le montant total du billet devra être payé avant la date d'échéance.

MINI GROUPE: -10%

Réduction applicable aux mini groupes de 10 à 14 personnes payantes. Cumulable aux réductions qui prévoient cette possibilité. Sous réserve de disponibilité.

Remarque pour les agences: réservation possible auprès des services de réservation GNV.

CABINES PARTAGÉES

Ceux qui souhaitent réduire le coût de leur voyage sans renoncer au confort de la cabine peuvent choisir la formule « cabines partagées »: les cabines disponibles pour cette offre sont des cabines quadruples intérieures « homme » ou « femme ». Le service est assuré dans la limite des places disponibles.

RÉDUCTION ENFANTS

Enfants: gratuité jusqu'à 2 ans (non révolus).

Jusqu'à 15 ans: réduction de 50 % sur le tarif de base pour les enfants de 2 à 15 ans non révolus. Tarifs cumulables et associables aux réductions publiées.

CHAQUE JOUR LE MEILLEUR TARIF.



1 ADULTE (FAUTEUIL) + AUTO

TUNIS-GÈNES	à partir de	423,00 TND
TUNIS-ROME	à partir de	239,00 TND
TUNIS-PALERME	à partir de	97,00 TND

taxes comprises



2 ADULTES (CABINE INTÉRIEURE)
+ AUTO

TUNIS-GÈNES	à partir de	722,00 TND
TUNIS-ROME	à partir de	461,00 TND
TUNIS-PALERME	à partir de	235,00 TND

taxes comprises



2 ADULTES + 1 ENFANT
(CABINE INTÉRIEURE) + AUTO

TUNIS-GÈNES	à partir de	858,00 TND
TUNIS-ROME	à partir de	571,00 TND
TUNIS-PALERME	à partir de	277,00 TND

taxes comprises

Les tarifs ne sont fournis qu'à titre purement indicatif et peuvent ne pas être applicables sur tous les voyages ou n'être valables que dans des quantités limitées. Il sera appliqué le tarif le plus bas en vigueur, en fonction de la date de départ et du moment où la réservation sera effectuée.

* L'option de réservation n'est pas un billet, n'est pas valable pour l'embarquement et n'est ni modifiable ni remboursable. L'option de réservation est nominative et ne peut pas être cédée; elle peut s'effectuer sur toutes les lignes vers la Tunisie et le Maroc. Les droits payés pour l'option ne sont pas déduits du montant du billet: ils sont à fonds perdu. L'option de réservation sera automatiquement annulée après la date d'échéance et, dans le cas d'un voyage A/R, la date d'échéance de l'option des deux billets sera calculée en fonction de la date de départ du voyage aller.

Les conditions qui régissent le contrat de transport sont celles qui sont indiqués dans les conditions générales disponibles auprès des bureaux de la société, à bord des navires, et sur le site www.gnv.it.

En achetant le billet, le passager accepte ces conditions dont il s'engage, avant l'achat et/ou la réservation du billet de passage, à prendre connaissance et qu'il s'engage à observer intégralement. Les tarifs, les horaires, les itinéraires et les autres conditions mentionnés ici peuvent, dans certains cas, subir des variations, dans le respect de la loi et conformément aux conditions générales de contrat de transport (C.G.T.P. éd. Septembre 2008). Les services dits «accessoires» (animation, baby-club, discothèque, cinéma, piano bar, piscine, solarium), bien que gratuits, ne font pas partie du contrat de transport entre la Compagnie et le client.

L'ACHAT DU BILLET

- Les billets peuvent être achetés dans les meilleures agences de voyages, les agences GNV de Gênes et de Milan, nos billetteries portuaires, sur le site Internet www.gnv.it et par téléphone, en appelant le centre d'appels au numéro (+39) 010 2094591, avec possibilité de paiement par carte de crédit.
- Contrôler sur le billet: la date, l'heure de départ et le type de place choisie.
- Conformément au code international ISPS relatif aux normes antiterrorisme, il est nécessaire de fournir correctement le prénom et le nom des passagers et la marque, le modèle et la plaque d'immatriculation du véhicule qui sera embarqué. Pour les traversées internationales et hors espace Schengen (par ex.: Barcelone, Malte, Tunis et Tanger), le passager doit également communiquer le lieu et la date de naissance, la nationalité et le document (carte d'identité ou passeport). Le changement d'un nom sur la liste des passagers ou de la plaque d'immatriculation des véhicules qui les accompagnent nécessite la modification du billet sous peine de ne pas pouvoir embarquer les véhicules et/ou les passagers.
- Les situations médicales particulières doivent être déclarées au moment de la réservation. Le commandant a le droit de refuser le passage à toute personne se trouvant, selon l'avis de la compagnie, dans des conditions physiques ou psychiques qui ne lui permettent pas d'affronter le voyage ou à toute personne qui, pour cause d'abus de stupéfiants, d'hallucinogènes ou d'alcool ou en raison d'une maladie ou d'une infirmité, serait dangereuse pour les autres passagers. Les femmes enceintes doivent déclarer leur état lors de la réservation et présenter à l'officier du navire qui leur en ferait la demande un certificat médical les autorisant à effectuer le voyage. Le commandant conserve, dans tous les cas, la faculté de ne pas embarquer le passager.
- La compagnie réserve, sur chaque navire, aux passagers handicapés moteurs qui en auront fait la demande au moment de l'achat du billet, sur présentation d'un certificat médical attestant des troubles moteurs, des cabines spécialement aménagées. Elle fournit aussi, si le passager le demande à l'enregistrement et uniquement pour transporter le passager du quai à la cabine, des chaises roulantes.
- Nous vous demanderons de nous laisser un numéro de téléphone (de préférence un numéro de mobile) auquel il est possible de vous contacter. Les éventuelles variations seront communiquées au passager en utilisant le numéro de téléphone fourni lors de la réservation (également par SMS ou par courriel) ou à l'agence de voyages. La compagnie n'est pas responsable de l'impossibilité de contacter le passager par téléphone en cas d'absence de numéro ou de numéro injoignable ou incorrect.
- Nos billets peuvent être de différents types : billet sur papier, billet imprimé, billet express, billet Internet. L'élément essentiel de la réservation est constitué du numéro de billet à 6 ou 7 chiffres précédé du sigle GN.
- Le billet se compose de : • tarif de base par passager • taxes (taxes portuaires, taxe ISPS, droits et surtaxe de soute) par passager • tarif pour le type de place

choisi (cabine, fauteuil ou suite) • tarif et taxes pour le véhicule embarqué • droits d'émission • éventuel tarif par animal. Le montant des différents éléments du billet varie selon la date du voyage, le jour et l'heure de la réservation et le type de place choisi. La disponibilité dans les catégories de prix respectives ne peut être vérifiée qu'au moyen du système de réservation GNV.

- Les réservations de véhicules homologués pour le transport de marchandises (fourgons, camions, etc.) et de voitures non accompagnées par le conducteur ne sont pas admises. Dans tous les cas, les éventuelles demandes en ce sens devront être directement adressées à la compagnie en contactant le centre d'appels pour les marchandises au +39/010 5509339. Si, lors de l'enregistrement, il apparaît qu'un véhicule commercial a été réservé par erreur sur un billet «passagers», ce dernier sera soumis à une pénalité de 100 %. En fonction de l'espace disponible dans la cale du navire, un connaissance pour le véhicule commercial pourra être émis.
- Les réductions proposées ne sont pas cumulables (sauf spécification contraire) et n'ont pas d'effet rétroactif. Les réductions sont appliquées sur le prix net, hors taxes, droits, taxe ISPS et surtaxe de soute.

APRÈS L'ACHAT DU BILLET

- Le billet de passage est personnel, ne peut pas être cédé et n'est valable que pour le transport qui y est mentionné. Le passager est tenu de conserver avec soin le contrat/billet afin de justifier de son droit de voyager et de le présenter à tout officier du navire ou employé de la compagnie qui le lui demanderait. Le passager qui n'est pas en possession de son billet doit en avvertir immédiatement le commandant et/ou le commissaire de bord. À défaut, il sera tenu de payer le double du prix de passage jusqu'au port de destination, sans préjudice des éventuels dommages et intérêts.
- En cas de modification du billet (y compris le changement de véhicule et de passager), il devra verser un droit fixe de 25,00 euros (en plus des éventuelles différences de tarifs), ou le montant qui sera préalablement fixé et publié. Les billets vendus excluent toute possibilité de remboursement en cas d'échange avec une place ayant un coût inférieur. Pour tous les billets de passage émis à des conditions particulières et/ou spéciales, pour lesquels les termes et les conditions ne sont pas spécifiquement indiqués dans des brochures de présentation, aucune modification n'est possible.
- En cas d'annulation par le passager, que ce dernier doit communiquer à la compagnie, soit directement soit par l'intermédiaire de l'agence de voyages, dans les délais indiqués ci-dessous, les pénalités suivantes sont appliquées: à partir de la date de la réservation et jusqu'à 20 jours avant le départ: 20%; de 19 jours à 4 jours avant le départ: 25%; de 3 jours à 2 heures avant le départ: 50%. Les dites indemnités sont calculées sur le total du prix, y compris les suppléments passagers et véhicules réservés. La date et l'heure de l'annulation doivent être notées sur le billet par la compagnie ou l'agence de voyages qui a émis le billet. Le calcul des délais débute le lendemain de la date d'annulation et inclut la date de départ. Aucun remboursement ne sera dû aux passagers qui annulent leur voyage moins de deux heures avant l'horaire de départ prévu, qui ne se présentent pas à temps pour l'embarquement, sans avoir préalablement informé la compagnie de l'existence d'une des circonstances prévues par l'art. 400 du Code maritime, ou qui ne communiquent des annulations partielles qu'au moment de l'enregistrement pour l'embarquement. En cas d'annulation du billet déjà modifié, c'est la pénalité la plus élevée, calculée en fonction de la date à laquelle auront été effectuées les modifications, qui sera appliquée.

LA PRÉSENTATION À L'EMBARQUEMENT

- Passagers accompagnés d'un véhicule, au moins 2 heures avant le départ ; même s'ils sont déjà munis d'un billet de passage, ils doivent effectuer les opé-

rations d'enregistrement lors de l'accès au quai pour obtenir leur carte d'embarquement (3 heures avant pour ceux qui optent pour le camping à bord).

- Les passagers sans véhicule doivent effectuer l'enregistrement, auprès des bureaux de la billetterie GNV, 1 heure avant le départ du navire.
- Pour des motifs de sécurité, l'accès aux quais d'embarquement n'est autorisé qu'aux passagers munis d'un billet ou d'une carte d'embarquement.

LE ENREGISTREMENT

- Tous les passagers avec ou sans véhicule doivent effectuer l'ENREGISTREMENT qui prévoit la délivrance de la carte d'embarquement et l'attribution automatique du numéro de place. La carte d'embarquement est indispensable pour monter à bord et doit être conservée jusqu'au débarquement.
- Conformément au code international ISPS relatif aux normes anti-terrorisme, les passagers sont tenus de présenter le billet de voyage, la carte d'embarquement ainsi que des papiers d'identité si un officier du navire lui en fait la demande. Ils sont également dans l'obligation d'accepter les éventuelles inspections de leurs bagages. Ces contrôles peuvent également être effectués par le personnel portuaire préposé à la sécurité.
- Lors de l'enregistrement, la compagnie pourra réaliser des contrôles sur les dimensions des véhicules réservés. En cas d'écarts, les passagers seront invités à payer la différence.
- Seuls les colis contenant des effets personnels sont admis comme bagages en franchise. Pour tous les autres types de bagages, les tarifs sont communiqués sur demande.
- À Gênes, l'enregistrement des passagers sans véhicule s'effectue auprès de la billetterie GNV située au premier étage du terminal des ferries ; les passagers accompagnés d'un véhicule pourront effectuer l'enregistrement en toute commodité dans leur voiture en suivant les indications dans le port « Imbarco Check-in » (Embarquement Enregistrement).

LE EMBARQUEMENT DES PASSAGERS ET DE LEUR VÉHICULE

- Le véhicule sera embarqué uniquement par le conducteur, conformément aux normes de sécurité Solas.
- Les accompagnateurs et les passagers sans véhicule monteront à bord à pied.
- Les véhicules seront invités à embarquer selon l'ordre qui aura été établi par le commandant du navire et/ou par ses subordonnés et employés et pourront être installés sur n'importe quel pont du navire.
- Dans le garage, un coupon mentionnant le pont-garage où est stationnée l'auto sera remis au conducteur.
- Durant la navigation, il n'est plus possible, pour des motifs de sécurité, de se rendre dans le garage: il est donc essentiel d'emporter avec soi tout ce qui est nécessaire pour le voyage.

LE SÉJOUR À BORD

- Consultez à la réception «le programme du jour» avec tous les services et toutes les activités proposés durant le voyage.
- Le paiement par carte (de crédit ou de paiement) est accepté.
- À la réception, des coffres sont mis gracieusement à la disposition des passagers pour le dépôt des objets précieux. La compagnie décline toute responsabilité en cas d'éventuels objets manquants dans la cabine ou les espaces publics.
- Pour les passagers qui voyagent en place assise (fauteuil), une consigne à bagages non surveillée est disponible.
- Afin de respecter les règles hygiéniques et sanitaires, les animaux domestiques devront voyager dans les locaux qui leur sont réservés, à savoir les cabines spécialement aménagées et le chenil (l'accès aux espaces communs et aux autres cabines leur est interdit). Pour les promenades, une zone, dans laquelle ils devront être tenus en laisse et en muselière, est disponible à l'extérieur. Le

propriétaire devra présenter, pour chaque animal domestique, un certificat sanitaire et de bonne santé pour l'embarquement et le transport maritime.

- En l'absence de son maître, l'animal qui voyage dans une cabine spécialement aménagée devra être emmené au chenil où il disposera d'une cage.

LE DÉBARQUEMENT DES PASSAGERS ET DE LEUR VÉHICULE

- Écouter attentivement les annonces émises pour le débarquement, notamment celles qui sont relatives au pont-garage mentionné sur le coupon remis à l'embarquement.
- Le commandement du navire annoncera selon quelles modalités et quels délais quitter les cabines et les salles des fauteuils.

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES POUR LA TUNISIE ET LE MAROC:

- Tous les passagers doivent se présenter à l'embarquement au moins 4 heures avant le départ.
- Pour accélérer les opérations d'embarquement, il faut impérativement fournir, lors de la réservation, le passeport /la carte d'identité et l'état civil.
- Les passagers sont tenus, avant l'embarquement, de vérifier auprès des autorités de police compétentes, à leurs frais et sous leur responsabilité, la validité de leurs documents (concernant les personnes, y compris les mineurs, et/ou les véhicules) pour entrer dans le pays où s'effectue le débarquement. La compagnie ne remboursera pas les passagers non autorisés par la police des frontières ou par le personnel GNV à embarquer au motif qu'ils ne seraient pas en possession des documents valables aux fins de l'expatriation.
- Les passagers devront effectuer les opérations d'enregistrement pour le retrait des cartes d'embarquement et du formulaire d'embarquement (fiches) auprès des guichets GNV à proximité du terminal d'embarquement ; ils passeront ensuite au contrôle de police où ils présenteront leurs papiers d'identité et le formulaire d'embarquement qu'ils auront préalablement rempli. Dans le port de Gênes, les guichets GNV se trouvent à l'intérieur du terminal des ferries Ponte Caracciolo.
- Seuls deux colis contenant des effets personnels sont admis comme bagages à main en franchise. Le bagage à main supplémentaire pourra être mis en soute dans un conteneur pour seulement 9,00 € par bagage sur les lignes à destination et en provenance de la Tunisie et du Maroc. Les autres colis supplémentaires (ustensiles, appareils électroménagers ou meubles d'occasion, etc.) non transportés sur le toit du véhicule au moment de l'embarquement pourront être mis en soute dans un conteneur mis à disposition par la compagnie pour 29 € par colis sur les lignes à destination et en provenance de la Tunisie et du Maroc. Il est interdit d'importer de la Tunisie et/ou du Maroc des appareils électroménagers non conformes aux directives CE.
- Les denrées alimentaires, à l'exclusion des quantités admises pour chaque passager pour un usage personnel ou familial, qui ne seront pas accompagnées des certificats sanitaires d'origine et des autorisations nationales adéquates ne pourront pas être débarquées et introduites sur le territoire communautaire.
- La compagnie se réserve le droit de demander au passager le remboursement des coûts et/ou sanctions éventuellement subis dans lesdites circonstances.
- Notre compagnie facilite l'exercice des pratiques religieuses dans les limites des espaces disponibles à bord.
- Le bivouac dans les espaces publics du navire n'est en aucun cas admis.
- Les passagers accompagnés d'un véhicule dont ils ne sont pas propriétaires doivent présenter une procuration authentifiée signée par le propriétaire ainsi que la carte grise.

WWW.GNV.IT

Tout de suite, en un clic, toutes les informations que vous cherchez à portée de souris.

Pour organiser au mieux votre voyage, pour découvrir les dernières nouveautés et les mille avantages que vous offre GNV.

- Départs et horaires - vérification des places disponibles - tarifs et devis nouveautés et promotions en vigueur
- Achat de billets en ligne
- Services de bord - Types de places - Photos et descriptions des navires

D'ALESSANDRO AGENT S.A.

La Résidence La Brise Tour 7, RDC n° 5,
Av. Habib Bourguiba, 2060 La Goulette
Tél.: (216) 71.73.79.88 / 71.73.76.92 - Fax: (216) 71.73.78.61
Le Gare Maritime de La Goulette (box):
Tél.: (216) 71.73.75.50 - Fax: (216) 71.73.78.98
E-mail: passagers@gda.com.tn

VOTRE AGENCE DE VOYAGES